



Inscriptions aux examens comptables supérieurs : DCG et DSCG - Session 2024

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, il appartient à chaque candidat de procéder lui-même à son inscription obligatoirement et exclusivement par internet via CYCLADES, à partir de l'adresse suivante : <https://www.ac-guadeloupe.fr>

L'inscription et le paiement sont **totalelement dématérialisés**. Toutes les pièces justificatives doivent être téléversées avant la date **limite** nationale de fermeture d'inscription dans **l'espace dédié**, créé par chaque candidat dans CYCLADES.

Diplôme postulé	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des demandes d'inscriptions sur Internet	Lundi 22 janvier 2024	Mercredi 3 juillet 2024
Date limite nationale des inscriptions : o demande d'inscription sur Internet o dépôt des pièces justificatives : -le Livret 2 VAE*, -la « Fiche d'agrément du sujet de mémoire » DSCG -le mémoire pour l'UE 7 du DSCG ;	Jeudi 22 février 2024 à 17 h (heure métropolitaine) soit 12h00 (heure locale)	Jeudi 29 août 2024 à 17 h 00 (heure métropolitaine) soit 11h00 (heure locale)
Date limite nationale de paiement : o Paiement en ligne correspondant au montant des droits d'inscription (Tarifs par UE cf Notice DSCG 2024 page 9).		Jeudi 29 août 2024 à 23 h 59 (heure métropolitaine) soit 17h59 (heure locale)

* VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

N.B.

Pour un même diplôme, le candidat ne peut pas à la fois demander une inscription sur la base d'un titre ou d'un diplôme (épreuves ponctuelles) et sur la base du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir le ou les éventuels reports de note ou de dispense. Le cas échéant, il précise aussi la ou les validations accordées au titre de la VAE par le jury national du DSCG.

IMPORTANT ! Dates UNIQUES du 3 juillet au 29 août 2024 du DSCG pour la demande d'inscription, le dépôt de P.J. et le paiement.

Aucune inscription, aucune pièce justificative ne sera acceptée hors délais. Toute absence de pièce entraîne l'annulation de l'inscription. Aucune pièce ne sera réclamée par nos services, il appartient au candidat de s'assurer de la conformité de toutes pièces transmises dans les délais impartis.

Attention : Tout paiement des droits d'inscription est définitif et non remboursé, quel que soit le motif. Aucune modification d'inscription ne peut intervenir après ledit paiement. Toute absence de paiement ou tout paiement incomplet (non correspondant au nombre d'UE inscrits), toute absence de pièce entraîne l'annulation de l'inscription (cf. Notice 2024 page 9).

Les candidats sont invités à lire attentivement les informations contenues dans la NOTICE à leurs attentions et tous les documents qu'ils recevront ultérieurement sur leur compte Cyclades.